

République Française
Département de Maine-et-Loire
Commune de Saint Germain des Prés

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur BENETTA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. BENETTA Nicolas, Maire, Mme TOUSSAINT Marylène, M. LEGER Eric, Mme GABARD Delphine, Adjoints ; Mme DE TOURNEMIRE Emmanuelle, M GUYARD Jérôme, M FOUASSIER Nicolas, M DEROUET Franck, M CHESNEAU Thierry, Mme LE LAY LE FER Anna, Mme MACE Marie, M ANNEBICQUE Thibault, Mme BARON Anne-Laure, M LLOYD Jason et Mme PAVION Léa, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Anne-Laure BARON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h.

Ordre du jour de la séance :

- 12) **CDG49** : Renouvellement d'adhésion du service paie à la commune
- 13) **SIRSG** : Désignation de délégués au SIRSG à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal
- 14) **COMMUNE - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)** : Renouvellement des membres
- 15) **COMMUNE – REGLEMENT INTERIEUR** : Adoption du nouveau règlement
- 16) **COMMUNE – BUDGET** : Demande de subvention au titre des amendes de police

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du bureau de la légalité reçu le 29/04/2026 nous invitant à procéder à une nouvelle élection des membres de la CAO, distincte de celle des membres de la CDSP suivant le renvoi du nouvel article L.1414-2 du CGCT à l'article L.1411-5 et propose au Conseil municipal

d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour. Le Conseil municipal donne son accord et les deux points seront ajoutés en fin de séance.

DEL 2026 043 – CDG49 : Renouvellement d'adhésion du service paie à la commune
Délibération transmise en préfecture le 05/05/2026

Le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire (CDG49) propose un service facultatif de gestion de la paie destiné aux collectivités.

Ce service permet d'assurer l'ensemble des opérations liées à la paie des agents et des élus (rémunérations, indemnités), dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les modalités d'intervention, les prestations assurées ainsi que les tarifs applicables sont définis dans la convention jointe.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à ce service pour la durée du mandat électoral de l'assemblée délibérante, augmentée de deux mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- ✓ *D'adhérer au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire.*
- ✓ *D'approuver la convention d'adhésion au service de paie telle que jointe en annexe.*
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les actes qui en découlent.*
- ✓ *D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.*

DEL 2026 044 – VIE INSTITUTIONNELLE - SIRSG : Régularisation de la désignation des représentants au Syndicat Intercommunal de la Région de Saint Georges sur Loire
Délibération transmise en préfecture le 05/05/2026

Lors de la séance du 7 avril 2026, le Conseil municipal a adopté la délibération n°2026/038 portant désignation des représentants au SIRSG. Toutefois, une erreur s'est glissée dans cette désignation, puisqu'ont été nommés deux délégués titulaires et un seul suppléant, alors que deux suppléants auraient dû être désignés.

Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle délibération lors de ce Conseil municipal afin de régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Abroge** la délibération n°2026/038 du 7 avril 2026 en tant qu'elle concerne la désignation des représentants au SIRSG ;
- **Désigne** les représentants suivants au SIRSG :
 - **Délégués titulaires :**
 - Delphine GABARD
 - Marie MACE

- **Délégués suppléants :**
 - Nicolas BENETTA
 - Léa PAVION
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2026 045 – COMMUNE – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :

Proposition de liste de contribuables en vue de la constitution de la CCID

Délibération transmise en préfecture le 05/05/2026

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650 ;

Considérant que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune ;

Considérant que cette commission est composée du Maire, président, et de commissaires titulaires et suppléants désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal doit établir une liste comportant un nombre de noms double de celui des commissaires titulaires et suppléants à désigner ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Dresse** la liste de contribuables répondant aux conditions prévues par la réglementation, en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- **Propose** la liste suivante à la Direction Départementale des Finances Publiques :

Nom	Prénom	Adresse
TERRIEN	Alain	294 route de la chaufferie
LEDUC	Michel	149 chemin des frênes
AUDOIN	Philippe	58 impasse de la Haie
MANDIN	Christophe	7 rue Perrine Perrotin
TOUSSAINT	Marylène	5 rue de la Loire
CROISE	Jean	84 route de la pellerie
BRETECHE	Régine	135 route de la palaterie
NOYER	Alain	1999 chemin des maisons rouges
DOUSSARD	Patrice	420 chemin des buttes
BURGEVIN	Gérard	806 route de la pierre salée
LUSSON	Yvan	1 rue Perrine Perrotin
BESNARD	Bruno	26 rue de Bellevue

CHESNEAU	Rémy	201 chemin de la dioterie
TERRIEN	Arnaud	370 route de la chauffeterie
ROBY	Céline	105 route de la crouas
LEPETIT	Dominique	1024 route de chantepie
DEROUET	Franck	105 chemin du boulay
BARRAULT	Florent	Le Grand Ayrault
CHEREL	Christophe	34 rue Perrine Perrotin
LEGER	Eric	5 rue Ferdinand Dubois
FOIN	Françoise	443 route de la Potherie
DAVID	Fabrice	604 route de la pierre salée
COHU	Bruno	8 rue du Pontron
LEBRUN	Chantal	35 rue de la Loire

- **Précise** que cette liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques, qui procédera à la désignation définitive des membres de la commission ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DEL 2026 046 – COMMUNE – REGLEMENT INTERIEUR : Adoption du nouveau règlement
Délibération transmise en préfecture le 05/05/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de doter le Conseil municipal d'un règlement intérieur afin de préciser les modalités de son fonctionnement ;

Considérant que ce règlement a pour objet de fixer les règles relatives à l'organisation des séances, aux conditions de prise de parole, aux modalités de vote ainsi qu'au bon déroulement des débats ;

Considérant que ce document vise à sécuriser les pratiques, garantir la transparence des échanges et assurer un fonctionnement efficace de l'assemblée délibérante ;

Considérant que le projet de règlement intérieur est joint en annexe de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Précise** que ce règlement entrera en vigueur à compter de son adoption ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

DEL 2026 047 – COMMUNE – BUDGET : Demande de subvention au titre des amendes de police – Aménagements de sécurité routière

Délibération transmise en préfecture le 05/05/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière peut être affecté au financement d'opérations visant à améliorer la sécurité des usagers ;

Considérant que la commune souhaite engager des travaux dans le cadre du projet de requalification d'une zone de loisirs, notamment afin de sécuriser les déplacements aux abords de cet espace public et de ses entrées de bourg ;

Considérant que ces aménagements visent à réduire la vitesse des véhicules, créer des espaces de stationnement, sécuriser le pont existant ainsi que développer des cheminements piétons et cyclistes ;

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **32 220 € HT** ;

Considérant qu'une subvention au titre des amendes de police est sollicitée à hauteur de **6 444 €**, soit **20 %** du montant total de l'opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le projet d'aménagements de sécurité routière tel que présenté ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Montant total de l'opération : 32 220 € HT
 - Subvention sollicitée (amendes de police) : 6 444 €
 - Autofinancement communal : 25 776 € HT
- **Autorise** le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande et à engager les démarches nécessaires à sa réalisation.

DEL 2026 048 – VIE INSTITUTIONNELLE : Réélection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Délibération transmise en préfecture le 06/05/2026

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2 à L.1414-4, L.2121-21 et D.1411-3 à D.1411-5 ;

Vu le courrier en date du 17 avril 2026 reçu le 29/04/2026 du bureau de la légalité,

Vu la délibération n°2026-028 du 07 avril 2026,

Considérant la démission des membres élus par délibération n°2026/028 du 07/04/2026,

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, il convient d'élire 3 membres titulaires du conseil municipal et 3 membres suppléants, le Maire étant président de droit,

Monsieur le Maire décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la Commissions d'Appel d'Offres (CAO).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne les membres de la CAO ci-dessous :

Le Président – BENETTA Nicolas			
Titulaire	Marylène TOUSSAINT	Suppléant	Franck DEROUET
Titulaire	Delphine GABARD	Suppléant	Jason LLOYD
Titulaire	Eric LEGER	Suppléant	Thibault ANNEBICQUE

DEL 2026 049 – VIE INSTITUTIONNELLE : Réélection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Délibération transmise en préfecture le 06/05/2026

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.2121-21 et D.1411-3 à D.1411-5 ;

Vu le courrier en date du 17 avril 2026 reçu le 29/04/2026 du bureau de la légalité,

Vu la délibération n°2026-028 du 07 avril 2026,

Considérant la démission des membres élus par délibération n°2026/028 du 07/04/2026,

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, il convient d'élire 3 membres titulaires du conseil municipal et 3 membres suppléants, le Maire étant président de droit,

Monsieur le Maire décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la CDSP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne les membres de la CDSP ci-dessous :

Le Président – BENETTA Nicolas			
Titulaire	Marylène TOUSSAINT	Suppléant	Franck DEROUET
Titulaire	Delphine GABARD	Suppléant	Jason LLOYD
Titulaire	Eric LEGER	Suppléant	Thibault ANNEBICQUE

INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

- Sépulture laïque
- Commémoration du 08/05 : RDV à 11h15 devant le cimetière
- CCLLA : Présentation du rapport d'activité 2025

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de la délibération n°2026 025 du 20 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales :

- PAC Espace Les Goganes – Analyse des offres CAO du 20/04/2026
 - Entreprise retenue :
HERVE THERMIQUE avec la note de 98/100 (108 536.68 € HT)
 - Entreprises non retenues :
SANITHERMELEC – CHEMILLE avec la note de 88.50/100 (134 224.32 € HT)
SAS M. GLEN – LES SORINIERES avec la note de 89.60/100 (144 076.50 € HT)
- Devis divers et autres engagements financiers :
 - SONEPAR : Radiateur cantine et éclairage Espace jeunesse : 1 107.05 € TTC
 - SONEPAR : BAES divers bâtiments : 757.16 € TTC
 - MONNIER : Conformités électriques : 3 033.10 € TTC
 - JMB Solutions Informatiques : Renouvellement licence adobe : 1 065.60 € TTC
 - Signaux Girod Ouest : Vitrine informations municipales : 1 663.56 € TTC
 - C'est par ici qu'ça se passe : Village en fête : 15 713.00 € TTC
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) commune :

N° d'ordre	Nature du bien cédé	Adresse	Référence cadastrales	Superficie	Préemption
IA 049 284 26 00003	Habitation	22 rue Perrine Perrotin	E 1761	565 m ²	non

- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) CCLLA :

N° d'ordre	Nature du bien cédé	Adresse	Référence cadastrales	Superficie	Préemption
IA 049 284 26 00001	Terrain à bâtir	Rue de la Crête	ZE 116 ; ZE 118	13 276 m ²	non

Séance levée à 23h55

Prochain conseil municipal prévu le mardi 2 juin 2026 à 20h00

Présentation des élus du Conseil Municipal d'Enfants à 19h30 avant le Conseil

***Le Maire,
Nicolas BENETTA***

***La secrétaire de séance,
Anne-Laure BARON***